

PRÉFET DU VAR

Direction
départementale
des territoires
et de la mer
du Var

Service Agriculture et Forêt

Mission Défrichement

Toulon, le 10 février 2022

Monsieur le Président
de la Communauté
de communes Provence Verdon
Avenue de la FOUX
83670 VARAGES

COPIE

Affaire suivie par :

Christine KFOURN

Téléphone 04 94 46 81 94

Lettre en recommandé avec AR : 1A 171 688 4435 3

Courriel : christine.kfourn@var.gouv.fr

Monsieur le Président,

En application des articles L 122-1 et R 122-7 du code de l'environnement, j'ai l'honneur de vous transmettre, pour avis de la communauté de communes Provence Verdon, le dossier sur le projet d'une création d'un parc photovoltaïque soumis à autorisation de défrichement, situé sur la commune BRUE AURIAC (lieu-dit : BOIS DE FAVE).

Le dossier ci-joint (Clé USB) comprend :

- le dossier de demande d'autorisation de défrichement
- l'étude d'impact
- l'étude des incidences NATURA 2000

Selon l'article R122-7 II du code de l'environnement, la formulation de l'avis de la communauté de communes interviendra dans les deux mois suivant la date de réception de ce dossier.

Cet avis ou l'information relative à l'absence d'observations émises dans le délai fixé sera mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture, joint au dossier de consultation du public par voie électronique et transmis au maître d'ouvrage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

L'adjoint au chef du service Agriculture et Forêt



Gildas REYTER